

Destination
Nouvelle Acadie

Saint-Alexis
Saint-Jacques
Saint-Liguori
Sainte-Marie-Salomé

**CONCOURS
MOTS
MYSTÈRES**

Visitez les entreprises participantes, amassez différentes lettres afin de former les mots mystères et courez la chance de gagner un panier-cadeau Nouvelle-Acadie. Pour connaître les détails du concours et pour participer, consultez le site Internet de la MRC de Montcalm.

MRC de
Montcalm
Entre futur et nature

Concours **MOTS MYSTÈRES**

Du 23 mai au 4 novembre 2018

Organisé par la MRC de Montcalm

Visitez les entreprises participantes, amassez différentes lettres afin de former les mots mystères et courez la chance de remporter un panier cadeau Nouvelle-Acadie. Afin de connaître les détails du concours et pour participer, consultez le site Internet de la MRC de Montcalm.



Règlements du concours Destination Nouvelle-Acadie

« Mots mystères »

Du 23 mai au 4 novembre 2018

Organisé par la MRC de Montcalm

1. MODALITÉ DE PARTICIPATION

Aucun achat n'est requis. Pour participer au concours, il suffit de vous diriger sur la page d'accueil du site Internet de la MRC de Montcalm et de remplir le formulaire de participation qui se trouve sous l'icône « *Concours Destination Nouvelle-Acadie* ». Une fois ses informations personnelles remplies et y avoir inscrit les mots mystères, le candidat devra confirmer avoir lu et accepté les règlements du concours et cliquer sur le bouton pour transmettre son formulaire de participation.

Il y a une limite d'une participation par personne pendant la durée du concours. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois au concours ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou de manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification. Chaque participation vous donnera 1 chance de gagner. Aucune participation ne sera acceptée après la date d'échéance du concours pour quelques motifs que ce soit.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes résidant au Québec et ayant atteint l'âge légal peuvent participer au concours. Les individus employés par la MRC de Montcalm et tous les membres de leurs familles immédiates ne sont pas éligibles, et ce, en tout temps durant la période du concours.

3. MODE ATTRIBUTION DU PRIX

Le lundi 5 novembre 2018, un tirage au sort sera réalisé parmi toutes les participations reçues par la responsable du concours de la MRC de Montcalm. Il y aura deux gagnants qui devront avoir rempli le formulaire en bon et due forme. Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou par courriel selon les informations fournies. Les deux personnes désignées auront 5 jours ouvrables à compter de la première tentative de communication par la MRC de Montcalm pour confirmer son adresse afin de recevoir son prix. Dans l'éventualité où les gagnants sont injoignables pendant ces cinq jours, la MRC de Montcalm se donne le droit de désigner un autre gagnant. Les gagnants seront annoncés sous forme de texte et publiés sur la page Facebook de la MRC de Montcalm.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Prix

Deux paniers cadeaux de produits du terroir de la Nouvelle-Acadie d'une valeur approximative de 100 \$ chacun.



5. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Pour être déclarée gagnante, la personne doit avoir répondu à toutes les questions du formulaire.
- En participant, vous concevez avoir lu et accepté les règlements du concours et vous y conformez.
- Acceptez le prix tel quel (si vous gagnez).
- Le prix devra être accepté tel quel et ne devra être ni échangé, ni vendu, ni remboursé, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.
- Le refus d'accepter le prix dégage les organisateurs du concours de toute obligation à l'égard du gagnant concernant le prix en cause.
- Toutes fausses déclarations de la part d'un participant amènent automatiquement sa disqualification.
- La MRC de Montcalm se dégage de toute responsabilité due à : une erreur informatique, la perte de données, l'incapacité de toute personne de participer au concours pour quelques raisons que ce soit, une panne du service, des problèmes de congestions sur Internet, la perte, le bris ou le mauvais acheminement du prix lors de la livraison, l'incapacité d'utiliser le prix une fois qu'il a été décerné au gagnant pour quelques raisons que ce soit.
- La MRC de Montcalm se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le concours si un virus, une erreur informatique ou un autre facteur échappant à son contrôle raisonnable contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du concours.
- Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation, tels que les noms et prénoms, l'année de naissance et les coordonnées, sont recueillis par la MRC de Montcalm et utilisés par la MRC de Montcalm exclusivement pour les fins du concours et ne serviront à aucune autre fin sans le consentement exprès du participant.
- La MRC de Montcalm se réserve le droit de modifier les règlements du concours ou de mettre fin au concours en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du concours seront publiés sur le site Internet. En participant au concours, le participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par la MRC de Montcalm qui se chargera de l'application.
- Les règlements du concours sont publiés sur le site Internet de la MRC de Montcalm.

Si vous présentez des limitations et avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins spéciaux, veuillez contacter la coordonnatrice du concours ci-dessous.

Mai 2018

Nathalie Gauthier

Agente de développement touristique et culturel

MRC de Montcalm

ngauthier@mrcmontcalm.com

450-831-2182 poste 7081

